



Communiqué de presse

Paris, le 19 avril 2018

Année européenne du patrimoine culturel 2018 : déjà plus de 300 projets labellisés

Initiée par la Commission européenne, l'Année européenne du patrimoine culturel a pour but de promouvoir le patrimoine comme élément central de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, de valoriser les meilleures pratiques pour assurer la conservation et la sauvegarde du patrimoine ainsi que de développer sa connaissance auprès d'un public large et diversifié. Elle permet de valoriser la place du patrimoine en France et en Europe, et de renforcer le lien entre l'Union européenne et les citoyens, par la reconnaissance et la mise en lumière de leurs activités patrimoniales.

Dans chacun des pays européens, le label Année européenne du patrimoine culturel 2018 est attribué à des projets concernant tous les types de patrimoine, et tous secteurs confondus (industriel, archéologique, immatériel, cinématographique, audiovisuel, création artistique, musical, idées, etc.). L'ambition est de faire émerger des projets novateurs et vecteurs d'attractivité culturelle des territoires, de dynamisme économique, de cohésion sociale et environnementale. Au niveau régional, l'implication constante des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) permet à cet événement européen d'être au plus près des territoires, des activités et des initiatives locales.

Pour la France à ce jour, plus de 550 demandes de labellisation ont été formulées par des porteurs de projets auprès des DRAC et plus de 300 projets ont déjà été labellisés.

Pour donner de la visibilité à ces projets et inciter le public à y participer, un site Internet dédié patrimoineurope2018.fr a été créé. Disponible en cinq langues (allemand, anglais, espagnol, français et italien), il présente sur une carte interactive l'ensemble des projets labellisés. Il offre en outre de nombreuses fonctionnalités aux utilisateurs, comme un feuilleton patrimonial hebdomadaire, des « actualités en Europe » qui décrivent les initiatives européennes et transnationales promues par nos voisins, une rubrique « médias de l'année » qui met en lumière des outils et applications numériques, cartographiques et pédagogiques innovants.

La rubrique « Patrimoine et institutions européennes » permet d'aller à la rencontre des institutions architectes de cette année, de promouvoir leurs actions et de démontrer la dynamique en faveur des patrimoines en Europe.

Coordonnée par le ministère de la Culture qui en assure la mise en œuvre, l'Année européenne du patrimoine culturel bénéficie du soutien d'**ARTE** qui propose toute cette année sur son site en plusieurs langues une sélection de programmes dédiés au patrimoine matériel et immatériel, de **Toute l'Europe** et du **Relais Culture Europe** qui offrent un accès à de nombreux contenus, statistiques et informations sur l'Europe des patrimoines ainsi que sur les financements européens en faveur de la culture et du patrimoine.

Contacts

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC

Ministère de la Culture
Direction générale des patrimoines
communication.dgpat@culture.gouv.fr